

# PROCÉDURE

## Conséquences de la dissolution du pacs

### La liquidation des dettes et la modification des créances

Les partenaires procèdent eux-mêmes à la liquidation des droits et obligations résultant pour eux du pacte civil de solidarité. A défaut d'accord, le juge statue sur les conséquences patrimoniales de la rupture, sans préjudice de la réparation du dommage éventuellement subi.

Sauf convention contraire, les créances dont les partenaires sont titulaires l'un envers l'autre sont évaluées selon les règles prévues à l'article 1469 du code civil. Ces créances peuvent être compensées avec les avantages que leur titulaire a pu retirer de la vie commune, notamment en ne contribuant pas à hauteur de ses facultés aux dettes contractées pour les besoins de la vie courante.

### Conséquences quant à la déclaration d'impôt

Chacun des partenaires du PACS doit établir une déclaration d'impôt personnelle, l'année de la dissolution (loi de finances pour 2011).

A  
NOTER

#### Quid de la mention du PACS sur les actes de naissances ?

Article 515-3-1 modifié par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 - art. 48

Il est fait mention, en marge de l'acte de naissance de chaque partenaire, de la déclaration de pacte civil de solidarité, avec indication de l'identité de l'autre partenaire. Pour les personnes de nationalité étrangère nées à l'étranger, cette information est portée sur un registre tenu au service central d'état civil du ministère des affaires étrangères. L'existence de conventions modificatives est soumise à la même publicité.

Le pacte civil de solidarité ne prend effet entre les parties qu'à compter de son enregistrement, qui lui confère date certaine. Il n'est opposable aux tiers qu'à compter du jour où les formalités de publicité sont accomplies. Il en va de même des conventions modificatives.

# PROCÉDURE

## LES DONNÉES ESSENTIELLES

### Les données essentielles du PACS pour l'officier d'état civil de la commune !

Le PACS est un contrat qui ne donne pas lieu à l'établissement d'un acte d'état civil. Toutefois, le PACS peut être mentionné sur l'acte de naissance à titre de publicité.

La déclaration de PACS ne doit pas être enregistrée dans les registres d'état civil.

A noter que l'officier de l'état civil reçoit déjà des actes qui ne sont pas des actes d'état civil (ex : déclaration conjointe de changement de nom, reprise de vie commune...). Ces actes sont pour autant effectués par les services de l'état civil de la mairie.

Les mairies ne conservent pas de copie de la convention de PACS mais uniquement les pièces justificatives constitutives du dossier.

### Ce qu'il faut également retenir si les partenaires du PACS habitent au sein d'une commune nouvelle

L'article L.2113-13 du CGCT dispose que "**le maire délégué remplit dans la commune déléguée les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire.**"

Il se déduit que toute nouvelle mission confiée à l'officier de l'état civil, comme par exemple le PACS tel que prévu à l'article 48 de la loi du 18 novembre 2016 ne peut être exercée que dans la commune déléguée et non dans la commune nouvelle qui ne dispose pas de service de l'état civil.

Le maire de la commune nouvelle est également officier de l'état civil mais il ne peut exercer cette fonction qu'au sein des communes déléguées de sa commune nouvelle.

En conséquence, **le PACS ne pourra pas être enregistré dans la commune nouvelle mais bien dans la commune déléguée** (dans le ressort duquel les futurs partenaires ont fixé leur résidence commune), **lieu dans lequel l'officier de l'état civil peut exercer ses fonctions d'agent de l'État.**

**Enfin s'agissant de l'antériorité, c'est bien la commune déléguée dans le ressort duquel est situé le TI qui récupérera les anciens PACS enregistrés par cette juridiction.**



# PROCÉDURE

## DISSOLUTION DU PACS

(Articles 515-7 du Code Civil)

### 1 / Le PACS peut prendre fin d'un commun accord

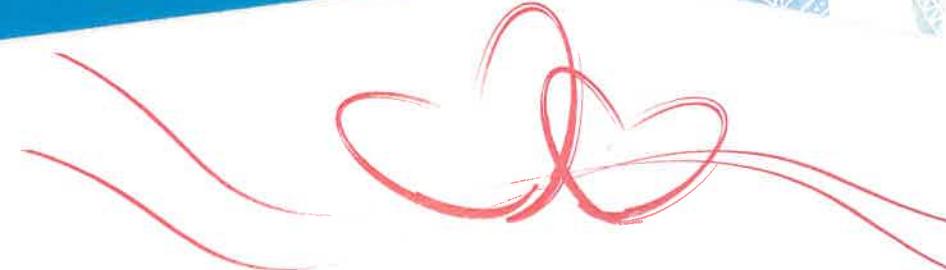
Dans ce cas :

- Les partenaires remettent une déclaration conjointe écrite à l'officier de l'état civil du lieu d'enregistrement du PACS ou au notaire qui a procédé à l'enregistrement du PACS. Si le PACS a été enregistré auprès du greffe d'un Tribunal d'instance, il faut s'adresser à l'officier d'état civil de la commune dans laquelle le Tribunal est établi.
- L'officier de l'état civil ou le notaire enregistre cette déclaration et fait mentionner cette déclaration en marge de l'acte de naissance de chaque partenaire par l'officier d'état civil.
- L'officier de l'état civil ou le notaire délivre aux partenaires un récépissé de la déclaration de dissolution.
- La dissolution du PACS prend effet entre les partenaires à compter de son enregistrement par l'officier de l'état civil ou de sa mention sur l'acte notarié initial (effectuée par le notaire). Elle est opposable aux tiers à partir du jour où les formalités de publicité ont été accomplies.

### 2 / Le PACS peut prendre fin par la volonté de l'un des partenaires

- Le partenaire qui décide de mettre fin au PACS doit signifier à l'autre sa décision, par voie d'huissier de justice.
- L'huissier adresse une copie de cette signification à l'officier de l'état civil qui a enregistré l'acte initial ou au notaire qui a procédé à l'enregistrement du PACS.
- Une mention est portée en marge de l'acte de naissance de chaque partenaire par l'officier d'état civil.
- La dissolution du PACS prend effet à la date de son enregistrement.

# PROCÉDURE



de l'officier d'état civil pour authentifier la Convention

aux partenaires de la Convention signée

5

Enregistrement de la déclaration par l'officier d'état civil.

Publicité du PACS en mairie

15

### DEUX TYPES D'ENREGISTREMENT :

#### 1 - Sous forme dématérialisée :

Sur la base du décret 2006-1807 du 23/12/2006.

#### 2 - Registre papier dédié :

Dans certaines conditions de fiabilité, de sécurité et d'intégrité.

## COMMENT MODIFIER LE PACS EN MARIE ?

### PROCÉDURE

Le PACS peut être modifié en tout ou partie, à tout moment.

Les partenaires qui ont fait énergiester leur déclaration initiale de PACS auprès d'une mairie, doivent s'adresser au même bureau d'état civil.



La procédure est la suivante :

Les partenaires doivent remettre ou adresser par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la convention modificative de PACS (Carte complète) à la mairie qui a enregistré le PACS.

### ETAPE 1

L'officier d'état civil enregistre la convention modificative, il la vise, la date et la restitue aux partenaires directement ou par courrier recommandé avec demande d'avis de réception. Elle devra être accompagnée d'un reçusse d'enregistrement.

### ETAPE 3

Une mention de la convention modificative sera faite en marge de l'acte de naissance de chaque partenaire.

### ETAPE 4

Une mention de la convention modificative sera faite en marge de l'acte de naissance de chaque partenaire.

## DROITS - OBLIGATIONS - DETTES

### JURIDIQUE

Ce que dit la loi (Article 515-4 du code civil)

Les partenaires du PACS sont tenus solidialement des dettes contractées par l'un d'eux pour les besoins de la vie courante, mais également celles à leurs facultés respectives (Art. 515-4 du code civil).

Les dépenses manifestement excessives, les achats à temperament et les emprunts ne constituent pas des dettes solidaires si l'ont été conclus sans leur consentement de l'autre époux, sauf pour les emprunts de sommes modestes pour les besoins de la vie courante.

Les partenaires du PACS ne peuvent pas convenir de se dispenser de l'aide mutuelle et matérielle qui concerne la vie courante : nourriture, santé, logement, ou déroger à la vie commune.

### Ce qu'il est conseillé de mettre dans votre convention

La loi n'impose pas aux partenaires du PACS l'obligation de fidélité. Cependant, vous pouvez prévoir une clause d'obligation morale dans votre convention, incluant l'engagement de fidélité réciproque (voir convention page 5).

Les partenaires du PACS peuvent fixer dans la convention les modalités de l'aide matérielle et mutuelle en les adaptant à la situation financière, professionnelle ou familiale du couple (présence d'enfants de l'union précédente, page 5).

Il est recommandé de prévoir une contribution financière proportionnelle au salaire de l'un et de l'autre et prévoir la charge des dépenses une à une selon une quote adaptée à la situation de chacun. (Voir convention, page 5).

# PROCÉDURE

# CONSEQUENCES JURIDIQUES

## COMMENT SE DÉROULE LA PROCÉDURE EN MAIRIE ?

Lorsque le dossier est complet et ne présente pas de motif d'irrecevabilité, l'officier de l'état civil devant lequel se présentent les deux partenaires :

1

Procède à l'enregistrement de la déclaration conjointe de PACS

2

Restitue aux partenaires l'exemplaire original de la convention, après l'avoir visé et daté

3

Délivre aux partenaires un récépissé de l'enregistrement de la déclaration conjointe

4

Invite la mairie du lieu de naissance de chaque partenaire à mentionner sur l'acte de naissance, la déclaration du PACS avec indication de l'identité de l'autre partenaire

Votre PACS, prendra effet entre vous, dès l'inscription sur le registre de votre déclaration. Il n'est opposable aux tiers qu'à compter du jour où les formalités de publicité sont accomplies.

## LOGEMENT - BAIL

### LOGEMENT EN LOCATION

#### Paiement des loyers

Les partenaires du PACS sont tenus solidairement de payer le loyer du local d'habitation. Ils sont tenus solidairement à l'égard des tiers des dépenses contractées par l'un d'eux pour les besoins de la vie courante.

#### En cas d'abandon de domicile par le titulaire du bail

En cas d'abandon de domicile par le titulaire du bail, le contrat de location continue au profit de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ([Art. 14 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989](#)).

#### En cas de décès du titulaire de bail

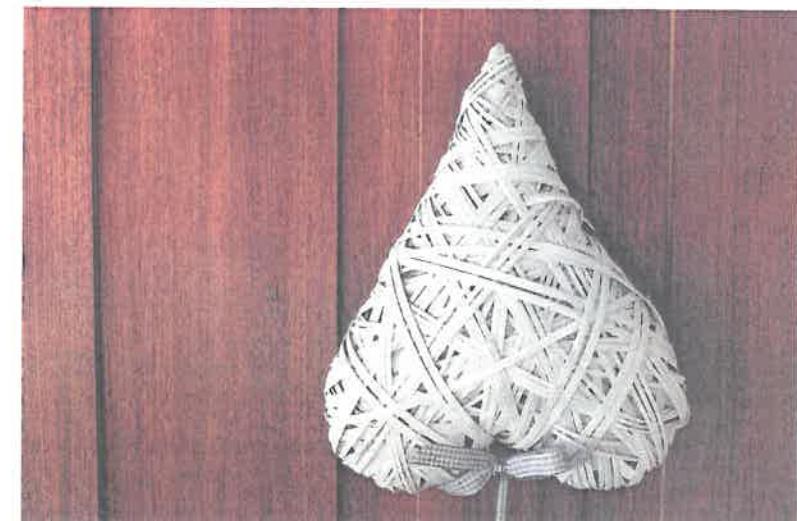
([Art. 515-6 et 763 alinéa 2 du code civil](#)).

D'après l'[article 763 alinéa 2 du code civil](#), si l'habitation du couple pacsé est assurée par un bail, les loyers seront remboursés au partenaire survivant par la succession pendant l'année qui suit le décès.

Par ailleurs, le contrat de location est transféré au partenaire lié au locataire par le PACS ([Art. 14 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989](#)).

17





Une fois la convention rédigée et les pièces exigées réunies, les cosignataires doivent se présenter en personne ensemble à la mairie de la commune dans laquelle ils ont fixé leur résidence commune pour faire la déclaration conjointe de conclusion du PACS.

Lorsqu'il est prévu une convention du PACS passée par acte notarié, les parties doivent se présenter devant le notaire avec les pièces exigées pour faire la déclaration conjointe.

Pour les Français résidant à l'étranger et désirant concilier un PACS avec un(e) autre Français(e) ou un(e) étranger(e), la déclaration conjointe doit être effectuée au Consulat français du lieu de la résidence commune.

En cas de décès d'un des partenaires propriétaires du logement, les articles 763 alinéa 1er et 515-6 du code civil accordent au partenaire survivant la jouissance gratuite du logement et du mobilier le garnissant pendant une année.

L'article 515-6 renvoyant aux articles 831-2 et 831-3 du code civil, autorise les partenaires à stipuler par testam ent l'attribution préférentielle au survivant de la propriété du local qui lui sera effectivement d'habitation, ainsi que du mobilier le garnissant.

Une maison acquise à titre onéreux pendant la durée du PACS est réputée appartenir en indivision, pour moitié à chaque partenaire, sauf stipulation contraire dans l'acte d'achat.

## OU S'ADRESSER POUR CONCLURE LE PACS ?

PROCÉDURE

LOGEMENT EN PROPRIÉTÉ

CONSEILS EN PACS  
JURIDIQUE

## PATRIMOINE - SUCCESSION

### Article 5 : PATRIMOINE (voir page 19)

#### Notre Conseil :

A défaut de convention, chacun des partenaires conserve l'administration de ses biens propres. Les biens sur lesquels aucun des partenaires ne peut justifier d'un titre de propriété sont en indivision et appartiennent à chacun pour moitié. Vous pouvez stipuler des clauses pour déclarer certains biens en indivision, même s'ils ont été achetés séparément.

### Article 6 : SUCCESSION (voir page 19)

#### Notre Conseil :

Pour hériter l'un de l'autre, les partenaires "pacsés" doivent faire un testament en faveur de l'un et de l'autre sans porter atteinte à la part réservée aux enfants et aux parents. Le testament doit être rédigé à part. Vous ne pouvez pas inclure dans la convention du "PACS" une disposition successorale, sauf une clause d'attribution préférentielle (voir Article 7 ci-après).



### Article 7 : ATTRIBUTION PRÉFÉRENTIELLE

Comme l'autorisent les Articles 831-2-1<sup>o</sup>, 831-3 et 515-6 alinéa 2 du code civil, les partenaires du PACS peuvent prévoir par testament l'attribution préférentielle de la propriété ou du droit au bail du local qui lui sert effectivement d'habitation, s'il y avait sa résidence à l'époque du décès, et du mobilier le garnissant.

### Article 8 : EN CAS DE RUPTURE

#### Notre Conseil :

- Prévoir l'attribution de chaque bien à l'un ou à l'autre partenaire, en cas de rupture du "PACS".
- Vous pouvez prévoir un versement d'une aide financière au profit du partenaire qui ne dispose pas de revenu important, pendant un certain temps après la rupture.

D'autres clauses peuvent être ajoutées à cette convention, à condition qu'elles soient autorisées par les textes réglementaires. Pour cela, référez-vous aux conseils d'un notaire ou avocat, professionnels du droit.

#### (Article 515-5 et suivants du code civil)

Le PACS laisse aux partenaires la possibilité de choisir entre un régime de séparation de biens et un régime d'indivision en prévoyant, dans la convention initiale du PACS, certaines dispositions qui ne leur sont pas automatiquement appliquées.

#### Régime général, la séparation de biens s'applique en l'absence de clause dans la convention initiale du PACS ou dans le testament

Le régime général s'applique à l'administration des patrimoines dès lors que les partenaires du PACS n'ont prévu aucune disposition particulière. Ainsi :

- Chacun des partenaires conserve l'administration, la jouissance et la libre disposition de ses biens personnels. Il est par conséquent seul tenu des dettes personnelles nées avant ou pendant le pacte ([Art. 515-5 alinéa 1 du code civil](#)). Il reste cependant tenu solidairement des dettes contractées par l'autre partenaire pour les besoins de la vie courante.

19

La preuve de la propriété exclusive du bien se prouve par tous les moyens ([Art. 515-5 alinéa 2 du code civil](#)).

- Les biens sur lesquels aucun des partenaires ne peut justifier d'une propriété exclusive sont réputés leur appartenir en indivision, chacun pour moitié ([Art. 515-5 alinéa 2 du code civil](#)).

Un bien est indivis lorsque deux ou plusieurs personnes possèdent sur ce bien des droits qui ne peuvent être divisés matériellement.

En cas de décès, la part indivise du défunt revient à ses héritiers (descendants, ascendants...) et non au partenaire survivant du PACS, sauf stipulation contraire à l'achat du bien ou clause spéciale prévue dans la convention initiale du PACS, sans que cela ne puisse porter atteinte à la réserve légale attribuée aux héritiers réservataires.

En cas de décès de l'un de nous, le contrat de location sera transmis au bénéfice du survivant, signataire ou non du contrat, pour la durée prévue du bail.

ou : en cas de décès de l'un de nous, le survivant a droit à l'usage et à l'habitation dans la résidence siège... (cas où un seul des partenaires est propriétaire de la résidence).

#### Article 4 : LOGEMENT - CONTRAT DE LOCATION - DROIT DE PROPRIÉTÉ (voir page 17)

Nous sommes tenus solidiairement à l'égard des tiers, des dettes contractées pour les besoins de la vie courante par l'un de nous, sauf pour les dépenses manifestement excessives.

L'aide matérielle est proportionnelle à nos facultés respectives.

Nous nous engageons à nous appuyer une aide matérielle et une assistance reciproques.

#### Article 3 : AIDE MATERIELLE ET ASSISTANCE

Nous nous engageons à être fidèles l'un envers l'autre.

#### Article 2 : OBLIGATION MORALE (lausé facultative, voir page 16)

Nous déclarons fixer notre résidence commune à :

#### Article 1 : RÉSIDENCE COMMUNE

concluons un pacte civil de solidarité régi par les articles 515-1 à 515-7 du code civil,

..... d'une part,

..... à .....

et .....

..... à .....

..... d'une part,

### MODÈLE PROPOSÉ DE PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Vous pouvez modifier les dispositions selon votre situation.

Formulaire CERFA n°15791\*01 prévu à cet effet.

La convention peut être établie librement ou à l'aide du



◆ Certains biens restent la propriété exclusive de chaque partenaire :

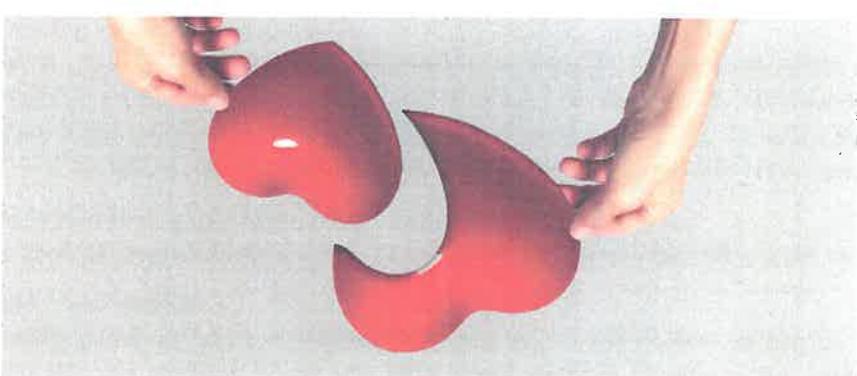
◆ Les deniers perçus par chacun des partenaires postérieurement à la conclusion du PACS et non employés à l'acquisition d'un bien,

◆ Les biens acquis avec les deniers ayant une origine antérieure au PACS ou régus par donation ou succession...

◆ Les partenaires peuvent concilier les biens acquis ensemble ou séparément, au régime de l'indivision (Art 515-1 du code civil).

◆ Les partenaires peuvent, dès la conclusion initiale, ou dans une convention modifiative, choisir de soumettre les biens acquis ensemble ou séparément, au régime de l'indivision (Art 515-3 du code civil).

### Clauses pouvant être incluses dans la convention initiale du PACS



## COMMENT RÉDIGER LA CONVENTION ?

Les partenaires peuvent choisir de rédiger eux-mêmes la convention. Celle-ci peut être passée par acte notarié également. Dans ce dernier cas, le notaire instrumentaire recueillera la déclaration conjointe, effectuera l'enregistrement du pacte et fera procéder aux formalités de publicité prévues (Art. 515-3-1 du code civil). Si la convention est signée devant le notaire, ce dernier sera le seul à pouvoir l'enregistrer.



### Notre conseil

Il est recommandé de faire appel à un juriste professionnel (notaire ou avocat), qui vous aidera à analyser votre situation patrimoniale, familiale, professionnelle, afin de mettre en place des clauses adaptées, protectrices et conformes aux dispositions légales en vigueur.

La situation juridique d'une personne "pacsée" a évolué au regard du droit successoral depuis la réforme des successions de 2007; les conseils d'un professionnel du droit sont indispensables pour éviter des mauvaises surprises lors de la séparation ou du décès de l'un des partenaires.

### Dispositions pouvant être prévues dans le testament

Les partenaires du PACS peuvent prévoir dans le testament l'attribution préférentielle de la propriété ou du droit au bail du local d'habitation au profit du partenaire survivant ([Art. 515-6 et 831-2 du code civil](#)).

### Les droits de succession

Le partenaire survivant lié au défunt par un PACS est exonéré de droit de mutation par décès ([Art 796-0 bis du code général des impôts, voir tableau, page 23](#))

Les conseils d'un professionnel (notaire, avocat...) sont nécessaires lors de la mise en place des clauses particulières de la convention initiale du PACS.

Ce dernier étudiera votre situation patrimoniale, financière, familiale ou professionnelle, vous éclairera sur les conséquences des dispositions choisies et vous proposera des solutions adaptées.



## LES PIÈCES À FOURNIR

## PROCÉDURE

Convention de PACS (Convention personnelle ou formulaire Cerfa complète)

Voir développement et modèle ci-après, pages 4, 5 et 6

Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (formulaire Cerfa n°15791\*01 complète)

Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire étranger pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger.

Pièce d'identité (acte d'identité, passeport...) en cours de validité, délivrée par une administration publique (original et photocopie).

POUR UN ÉTRANGER (en plus des pièces nécessaires pour un français)



Des documents complémentaires lorsqu'e la demande est incomplète ou peu lisible.

Pour un étranger vivant en France depuis plus d'un an :  
une attestation de non-inscription au répertoire civil pour vérifier l'absence de tutelle ou curatelle. Elle doit être demandée par courrier, par télécopie (en cas d'urgence) ou par courriel au Service central d'état civil - répertoire civil (en cas d'urgence). Par contre, dans le cadre d'un concubinage, la situation fiscale est différente.

Si le partenaire est né à l'étranger :  
un certificat de non-Pacs de moins de 3 mois, que vous pouvez demander au Service central d'état civil - répertoire civil.

Certificat de coutume établi par les autorités compétentes ou la représentation diplomatique du pays étranger, ce certificat indique la législation en vigueur, cellebataire et juridiquement capable.

L'état et les pièces d'état civil étrangères prouvant que le partenaire est majeur, diplômatisée ou établie par les autorités compétentes ou la représentation

Même si la déclaration des revenus est commune, à conditions égales, le monsieur et la dame vivent en concubinage. Il en est de même en cas de mariage.

Si les partenaires n'ont pas d'enfant :  
toute l'année, soit deux déclarations séparées.

Les nouveaux PACS doivent faire soit une déclaration d'impôt commune pour revenus.

Il est bénéficiant de 2 parts dans le calcul du quotient familial, sur l'ensemble des revenus.

Ils sont solidaires du paiement de l'impôt ;

Consequence :  
du PACS (situation similaire à celle des couples mariés).

Les partenaires d'un PACS font l'objet d'une imposition commune. Ils doivent donc établir une déclaration commune de leurs revenus dès la 1<sup>re</sup> année de conclusion du PACS (situation similaire à celle des couples mariés).

Déclaration des revenus (Art. 6 du code général des impôts)

## IMPÔT SUR LE REVENU

## CONVENTION DE PACS

PROCÉDURE

Convention de PACS (Convention personnelle ou formulaire Cerfa complète)

Voir développement et modèle ci-après, pages 4, 5 et 6

LES PIÈCES À FOURNIR

# DÉFINITION

# CONSEQUENCES JURIDIQUES

Le pacte civil de solidarité est un contrat conclu par deux personnes physiques, majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

## Il ne peut y avoir de PACS entre :

- ◆ ascendant et descendant en ligne directe : parents et enfants, grands-parents et petits enfants ;
- ◆ alliés en ligne directe : beaux-parents et belle-fille ou gendre ;
- ◆ collatéraux jusqu'au troisième degré, notamment :
  - frère et sœur, frère et frère ou sœur et sœur,
  - tante et neveu ou tante et nièce,
  - oncle et neveu ou oncle et nièce ;
- ◆ deux personnes dont l'une est mariée ;
- ◆ deux personnes dont l'une est déjà liée par un pacs ;
- ◆ deux personnes dont l'une est mineure, quelle que soit la situation.

*Nota : un majeur protégé peut conclure un pacs mais sous conditions.*



## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DROITS, OBLIGATIONS, DETTES

	PACS	MARIAGE	CONCUBINAGE
<b>Aide matérielle et mutuelle</b>	Obligation solidaire Art. 515-4 Code Civil	Obligation Art. 212 Code Civil	Pas d'obligation solidaire
<b>Devoir de fidélité</b>	Pas d'obligation sauf s'il y a une clause dans la convention du PACS	Obligation Art. 212 Code Civil	Pas d'obligation
<b>Dettes de la vie courante</b>	Obligation solidaire Art. 515-4 Code Civil	Obligation solidaire Art. 212 Code Civil	Pas d'obligation solidaire
<b>LOGEMENT</b> Loyer	Obligation solidaire Art. 515-4 Code Civil	Obligation solidaire Art. 212 Code Civil	Si le bail ou autre contrat est au nom des 2 concubins : paiement solidaire
	Loyers remboursés au survivant pendant l'année qui suit le décès Art. 515-6 al.3 du Code Civil	Art. 763 al.2 du Code Civil	Si le bail ou autre contrat est au nom d'un seul concubin : pas de paiement solidaire
<b>LOGEMENT</b> Transfert du bail	Bail transféré au profit du survivant Art. 14 Loi du 15.11.99	Transfert automatique au survivant et droit exclusif sur le bail au profit du survivant Art. 1751 du Code Civil	Si le bail est au nom des 2 concubins : transfert automatique.
<b>LOGEMENT</b> En propriété	Si la maison est acquise pendant le PACS : indivision par 1/2 sauf stipulation contraire	Si elle appartient à un seul partenaire, la maison reviendra aux héritiers de ce dernier sauf testament.	Si le logement appartient aux 2 concubins : indivision par 1/2 pour chacun.
		Tout dépend du régime matrimonial des époux	
		Jouissance gratuite pendant 1 an du logement et de son mobilier Art. 515-6 al.3 du Code Civil	Si le logement appartient à un seul concubin : aucun droit pour l'autre en cas de décès de la maison ou du décès du propriétaire
		Art. 763 al.1 du Code Civil	



Madame, Monsieur,

Depuis la mise en place du PACS (Pacte civil de solidarité) en 1999, le statut des partenaires pacsés est renforcé, et devient plus protecteur pour le patrimoine et les droits des partenaires.

De nombreuses réformes sont ainsi intégrées dans ce Guide pratique pour apporter toutes les informations que vous devez connaître :

- Décret n°2006-1806 du 23 décembre 2006 relatif à la déclaration, la modification, la dissolution et la publicité du pacte civil de solidarité.
- Loi du 17 mai 2011 relative à l'acte de décès doit dorénavant énoncer les prénoms et nom de l'autre partenaire si la personne décédée était liée par un pacte civil de solidarité (Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 – art. 1).
- Décret n°2012-966 du 20 août 2012 sur l'enregistrement de la déclaration, modification et dissolution du Pacs reçu par notaire.

La réforme du 18 novembre 2016 relative à la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle est également insérée dans ce guide car le 1er novembre 2017, les communes auront la charge d'enregistrer, de modifier et de dissoudre un pacte civil de solidarité. Le greffier du Tribunal d'instance ne sera donc plus compétent pour assurer cette charge qui incombe désormais à l'officier d'état civil.

Dans ce guide, vous trouverez ainsi toutes les informations essentielles sur le PACS et les règles relatives à la succession des biens et du patrimoine sont également présentées.

Nous sommes fiers de vous offrir ce produit dans le but de vous aider et de vous accompagner dans vos démarches juridiques.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

# INDEX

## A

- Achat en indivision ..... 20  
Aide mutuelle et matérielle ..... 16

## B

- Bail ..... 17  
Bien indivis ..... 18

## C

- Conséquences juridiques du PACS ..... 16  
Contrat location ..... 17  
Convention ..... 5

## D

- Définition du PACS ..... 2  
Dissolution du PACS ..... 10  
Droits obligations et dettes ..... 16

## F

- Fiscalité ..... 22

## I

- Indivision ..... 18/24

## L

- Location ..... 17  
Logement ..... 17/18  
Loyer ..... 17

## M

- Mentions sur acte de naissance ..... 8  
Modification du PACS ..... 9

## O

- Obligations ..... 16

## P

- Patrimoine ..... 19  
Pièces à fournir ..... 3  
Procédure ..... 8

## T

- Tableau récapitulatif  
(droits obligations dettes et logement) .... 23



# GUIDE DU PACS

- LES DROITS ET LES OBLIGATIONS DU COUPLE PACS
- LES APPORTS DE LA REFORME SUR LE TRANSFERT DU PACS EN MARIAGE
- LES DOCUMENTS A REMPLIR AVEC DES CONSEILS PRATIQUES



SEDI 30700 UZES (1907) - Réf. 302405  
Fabriqué en France



Guide du voisinage .....	ref. 312190
Guide de la citoyenneté .....	ref. 312194
Guide de l'autorité parentale .....	ref. 312192
Guide des formalités après décès .....	ref. 301625
Guide de la nationalité française .....	ref. 310511
Guide des autorisations d'urbanisme .....	ref. 312709
Guide de l'urbanisme .....	ref. 312704
Guide du pacs .....	ref. 302405
Le livret du citoyen .....	ref. 312195
Guide de l'assainissement .....	ref. 312703
Guide de la médiation .....	ref. 308872
Guide des débits de boissons .....	ref. 313270
Guide du jeune citoyen .....	ref. 312010
Guide des futurs époux .....	ref. 301405
Le petit citoyen .....	ref. 312084

Également disponibles :

Ce guide est offert par :